

Commission spécialisée de suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

30 janvier 2017

Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ordre du jour

- Point n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2017
- <u>Point n°2</u>: Présentation de la procédure de dialogue concurrentiel
- <u>Point n°3</u>: Échanges et recommandations scientifiques et techniques

Point n°1

Approbation du Compte-rendu de la séance du 11 janvier 2017

Point n°2

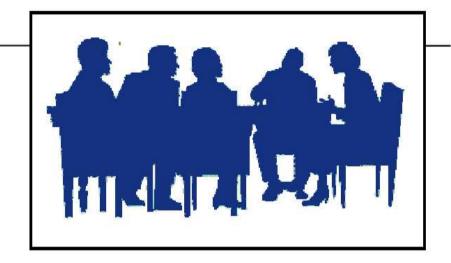
Présentation de la procédure de dialogue concurrentiel

Commission Spécialisée Eolien Flottant

30 janvier 2017

Liberto - Egalita - Fraternità RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DREAL

Mise en concurrence : la nouvelle procédure de dialogue concurrentiel





Les énergies renouvelables au service de la planète

Présentation: Jacky PERCHEVAL - DREAL PACA/SEL

Sommaire

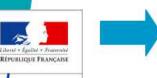
- 1. Les objectifs du dialogue concurrentiel
- 2. Le cadre réglementaire
- 3. Dialogue concurrentiel vs appel d'offres
- 4. Une procédure en 3 étapes
- 5. Une procédure en cours sous cette forme





1. Les objectifs du dialogue concurrentiel

- Permettre un échange constructif avec les candidats présélectionnés
- •Pouvoir préciser certaines données du dossier
- Permettre des évolutions du projet pendant la phase de consultation
- Mieux définir ou développer des solutions adaptées aux besoins du maître d'ouvrage





Apporter la réponse la plus adaptée au besoin

Réduire les délais de réalisation des installations

Améliorer la concurrence entre les acteurs de la filière

2. Le cadre réglementaire

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 (LTECV)

 Possibilité d'introduire de nouvelles procédures de mise en concurrence pour le développement des EnR

Ordonnance n°2016-1059 du 3 août 2016 EnR électriques

- •Introduit la notion de procédure de mise en concurrence
- Possibilité à recourir à d'autres procédures que l'appel d'offres

Décret n°2016-1129 du 17 août 2016 procédure dialogue concurrentiel installations production électrique

- •Introduit le dialogue concurrentiel au côté de l'appel d'offres
- Définit les modalités de mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence avec dialogue concurrentiel
- Porte essentiellement sur la rédaction du cahier des charges en collaboration avec les candidats présélectionnés
- Possibilité d'associer au DC toutes personnes que le ministre de l'énergie estime nécessaire





3. Dialogue concurrentiel vs appel d'offres

Appel d'offres

- Cahier des charges figé dès le départ (sauf ajustements)
- Pas de négociation possible

Dialogue concurrentiel

- Possibilité de dialoguer avec les candidats présélectionnés
- Possibilité d'évolution itérative du cahier des charges





Procédure très encadrée : respect égalité traitement, confidentialité des données, communication de toute information susceptible de modifier l'offre initiale des candidats...



4. Une procédure en 3 étapes

1ère étape : la présélection des candidats invités à participer au dialogue concurrentiel

Un document de consultation :

- Objet du dialogue concurrentiel
- Conditions de participation à la procédure
- •Le calendrier prévisionnel de la procédure
- Les modalités de présentation des candidatures
- •Le nombre mini et maxi de candidats admis (> 3)

• . . .



Présélection des candidats admis à participer au dialogue concurrentiel sur la base de leurs capacités financières et techniques suffisantes pour mettre en œuvre le projet





4. Une procédure en 3 étapes

2ème étape : l'élaboration du cahier des charges au travers un dialogue concurrentiel entre l'Etat et les candidats

Une invitation à participer au dialogue concurrentiel :

- Un projet de cahier des charges
- •Un règlement de consultation qui précise le cadre et les modalités du déroulement du dialogue
- •Le calendrier prévisionnel de la procédure ...

Exemples d'éléments du cahier des charges pouvant évoluer :

- Périmètre zone d'accueil des projets
- Conditions de raccordement
- Garanties financières
- Levée des risques (études fournies par le maître d'ouvrage)
- •...





4. Une procédure en 3 étapes

3ème étape : la consultation des candidats sur le cahier des charges définitif

- Description des installations et conditions applicables
- Prescriptions imposées en phases construction, exploitation et démantèlement
- Prescriptions nécessaires à la prise en compte des enjeux et contraintes identifiés aux abords des installations
- Garanties financières associées
- Délais ...



Sélection du(es) candidat(s) lauréat(s)



5. Une procédure en cours sous cette forme

Dialogue concurrentiel n°1/2016 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer dans une zone au large de Dunkerque 16/12/2016

Date de clôture du dépôt des candidatures

La date limite du dépôt des candidatures est le 28 février 2017 à 14h.

La date limite pour poser des questions est le 1 février 2017 à 14h.

Conditions de participation et spécifications

- Télécharger l'annexe (39,00 ko)
- Télécharger l'avis de publication au 30UE (103,80 ko)

Dernière mise à jour : 09/01/2017

Retour à la recherche

© Commission de régulation de l'énergie

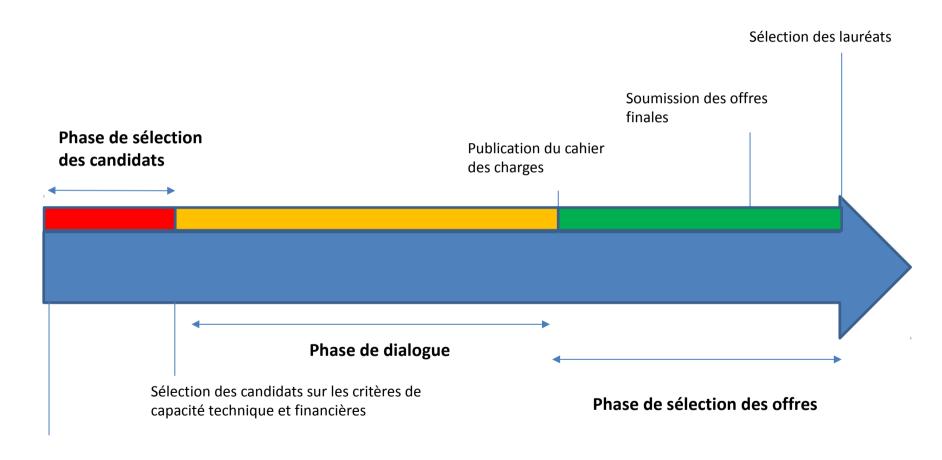
Marchés publics





http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/dialogue-concurrentiel-n-1-2016-portant-sur-des-installations-eoliennes-de-production-d-electricite-en-mer-dans-une-zone-au-large-de-dunkerque

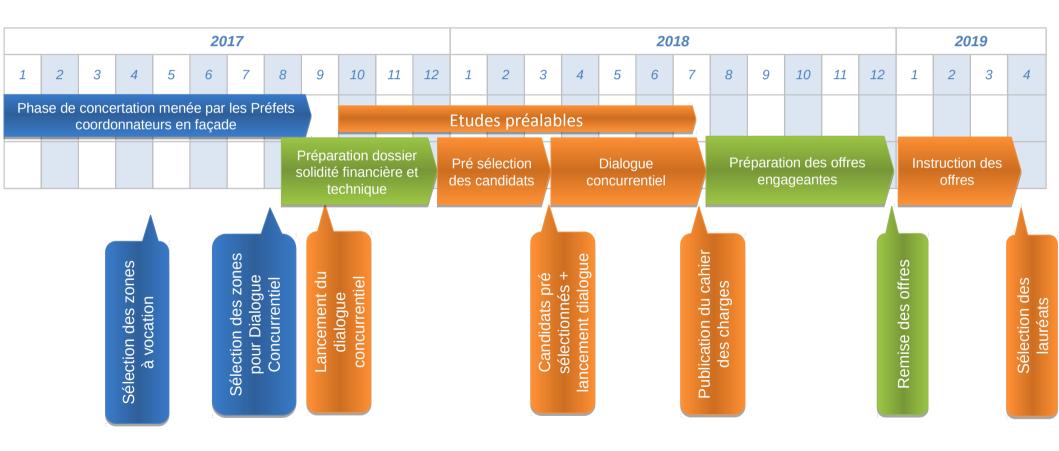
Déroulement d'un dialogue concurrentiel



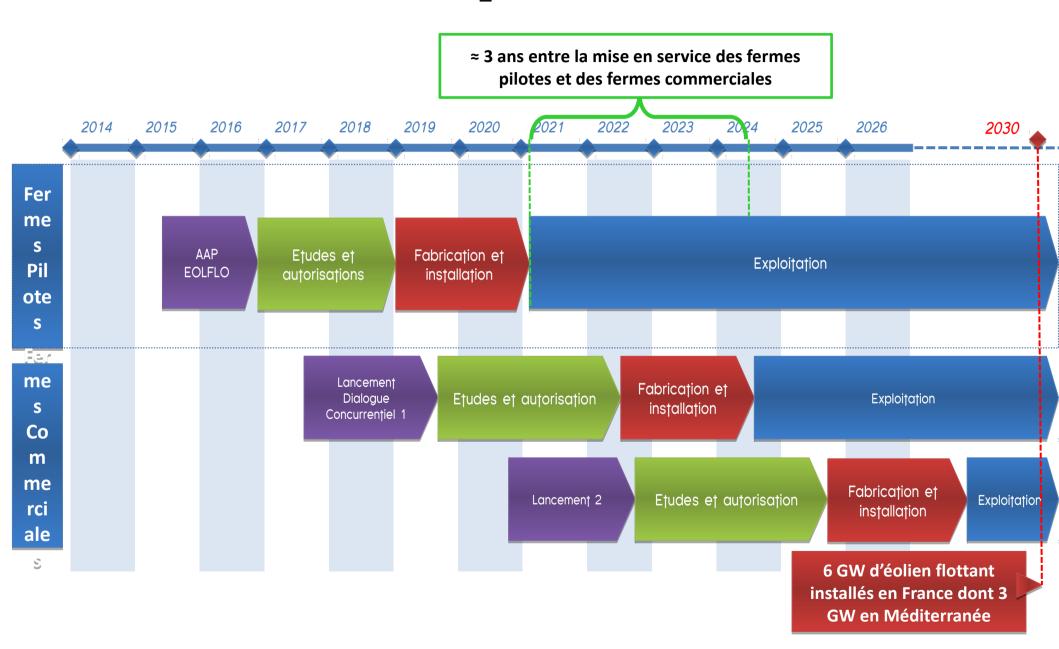
Publication de l'avis au JOUE et du document de consultation

Processus de dialogue concurrentiel





Planning prévisionnel Indicatif Fermes Pilotes _ Fermes commerciales



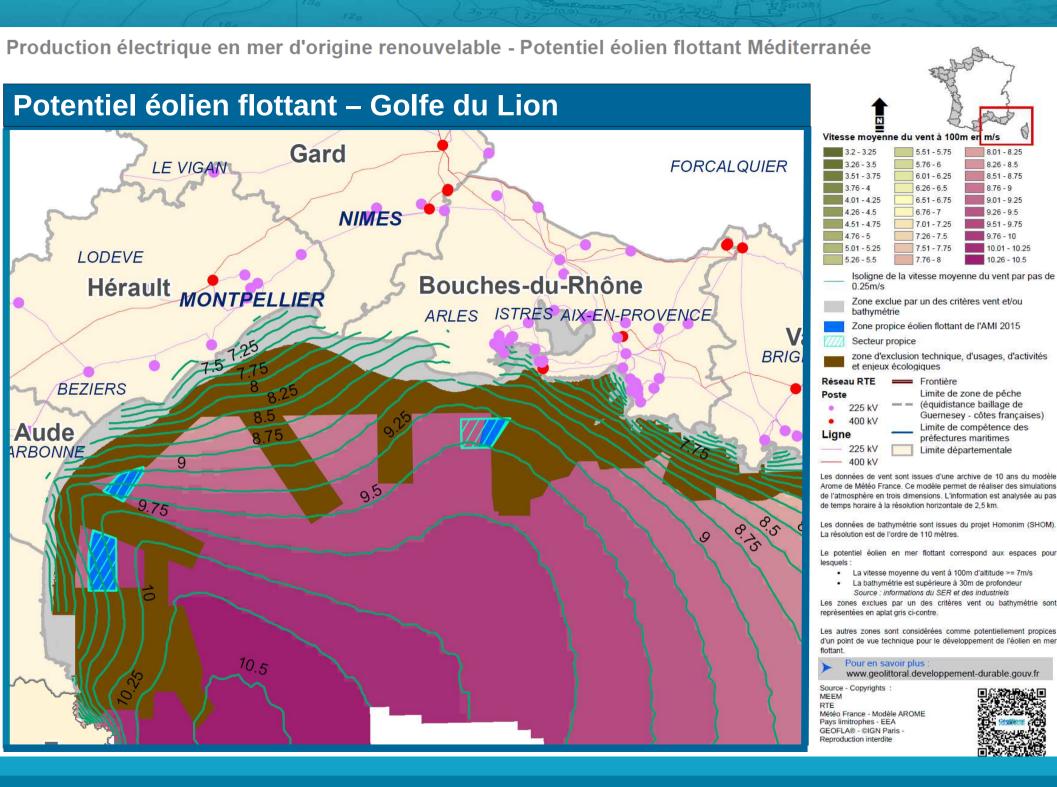
Point n°3

Échanges et recommandations scientifiques et techniques

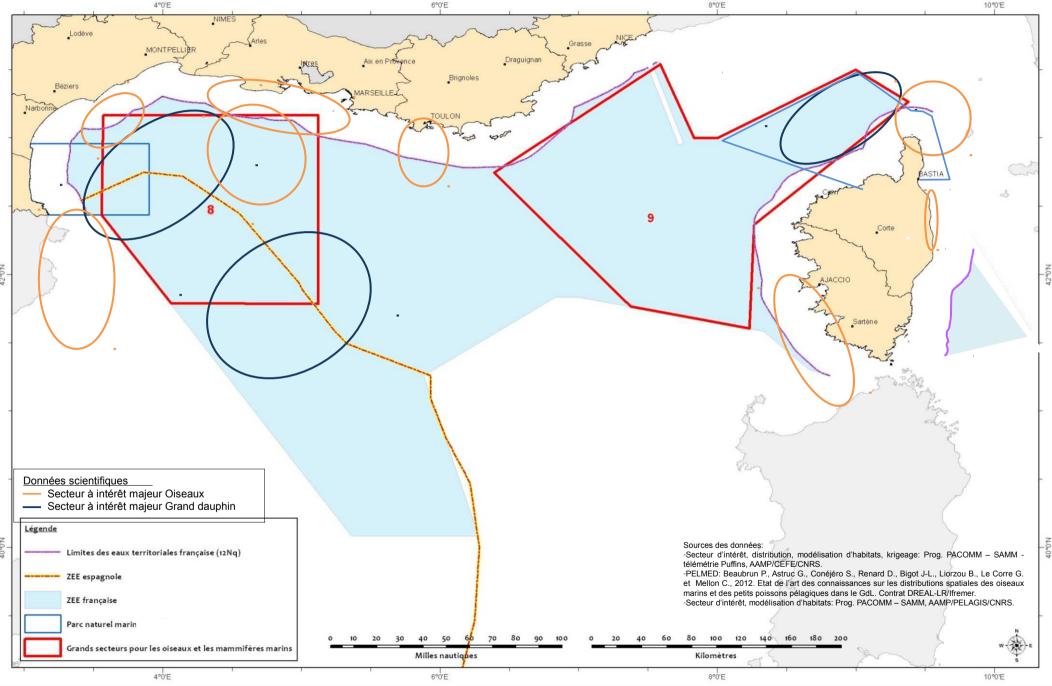
Production électrique en mer d'origine renouvelable - Potentiel éolien flottant Méditerranée Potentiel éolien flottant Vitesse moyenne du vent à 100m en m/s 3.2 - 3.25 5.51 - 5.75 8.01 - 8.25 3.26 - 3.5 5.76 - 6 8.26 - 8.5 3.51 - 3.75 8.51 - 8.75 Italie BARCELONNETTE 4.01 - 4.25 6.51 - 6.75 9.01 - 9.25 4.26 - 4.5 6.76 - 7 9.26 - 9.5 4.51 - 4.75 7.01 - 7.25 9.51 - 9.75 7.26 - 7.5 9.76 - 10 **DIGNE-LES-BAINS** Alpes-Maritimes 4.76 - 5 7.51 - 7.75 10.01 - 10.25 Gard LE VIGAN **FORCALQUIER** 5.26 - 5.5 10.26 - 10.5 CASTELLANE 6.25 Isoligne de la vitesse moyenne du vent par pas de NIMES GRASSE Zone exclue par un des critères vent et/ou Hérault MONTPELLIER Bouches-du-Rhône bathymétrie DRAGUIGNAN ARLES ISTRES AIX-EN-PROVENCE Zone propice éolien flottant de l'AMI 2015 Var Secteur propice BRIGNOLES zone d'exclusion technique, d'usages, d'activités BEZIERS et enjeux écologiques Aude Réseau RTE Limite de zone de pêche Poste (équidistance baillage de 225 kV Guernesey - côtes françaises) 400 kV Limite de compétence des BASTIA Ligne préfectures maritimes 225 kV Limite départementale CALVI Haute-Corse Les données de vent sont issues d'une archive de 10 ans du modèle Arome de Météo France. Ce modèle permet de réaliser des simulations de l'atmosphère en trois dimensions. L'information est analysée au pas de temps horaire à la résolution horizontale de 2,5 km. Espagne Les données de bathymétrie sont issues du projet Homonim (SHOM). La résolution est de l'ordre de 110 mètres. Corse-du-Sud Le potentiel éolien en mer flottant correspond aux espaces pour La vitesse moyenne du vent à 100m d'altitude >= 7m/s La bathymétrie est supérieure à 30m de profondeur Source : informations du SER et des industriels Les zones exclues par un des critères vent ou bathymétrie sont Les autres zones sont considérées comme potentiellement propices d'un point de vue technique pour le développement de l'éolien en mer flottant. www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr Source - Copyrights : MEEM Météo France - Modèle AROME Pays limitrophes - EEA GEOFLA® - ©IGN Paris Reproduction interdite

Projection: RGF 1993 Lambert-93

Réalisation: Cerema - Déc 2016

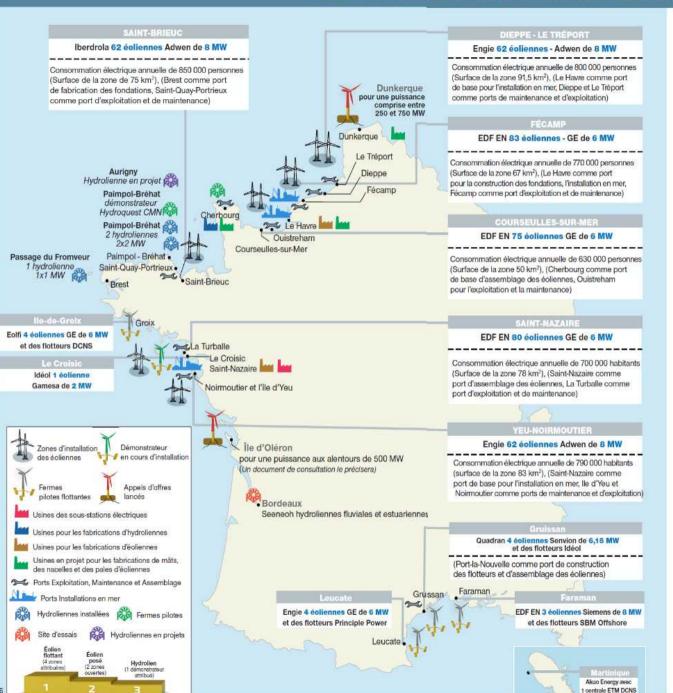


Extension du réseau Natura 2000 au-delà de la mer territoriale Cartographie des grands secteurs pour les oiseaux et les mammifères marins



Carte compilant les résultats du programme PACOMM – SAMM, proposée à titre d'illustration des données scientifiques.

La France sur tous les fronts des EMR





Éolien **terrestre** en service (31/12/2015)

10 312 MW



Photovoltaïque

en service (31/12/2015)

6 196 MW



Éolien **offshore posé** attribués

2916 MW

équivalent de la consommation électrique annuelle de deux fois Paris intra-muros



Éolien **flottant** attribués

96,6 MW



Hydrolienne attribués